



Les Nouvelles de Sibiril

Keleier Sibirill

commune.de.sibiril@wanadoo.fr

LISTE ELECTORALE : INSCRIPTION (ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES EN 2017)

Les personnes nouvellement domiciliées à SIBIRIL sont invitées à se présenter en Mairie, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture, avis d'imposition...) afin de s'inscrire sur la liste électorale. De plus, la mairie souhaite être informée des modifications à apporter aux inscriptions sur la liste électorale : modification de nom, changement de domicile...

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale aura lieu le vendredi 11 novembre. Rendez-vous devant la mairie à 10H45. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la Mairie.

CARTE D'IDENTITÉ

A compter du 1^{er} décembre 2016, les personnes qui solliciteront une nouvelle carte nationale d'identité devront se présenter auprès des mairies équipées du dispositif spécifique : Saint-Pol-de-Léon, Plouescat, Landivisiau ou Morlaix.

PERMIS DE CONDUIRE

Afin de lancer plus rapidement la fabrication du permis de conduire sécurisé en cas de perte, vol, détérioration, changement d'état-civil et renouvellement, un nouveau service est disponible en ligne. Ce nouveau télé-service permet de recueillir de manière dématérialisée les renseignements nécessaires à la fabrication du titre (photo, signature, pièces d'identité, justificatif de domicile, déclaration de perte, achat du timbre fiscal).

Pour la photographie et la signature dématérialisée, vous utiliserez les cabines de photographie équipées ou vous adressez aux professionnels de la photographie agréés (Pour les identifier, une vignette bleue est visible). Vous devez, créer un compte personnel sur le site : permisdeconduire.ants.gouv.fr, pour saisir une pré-demande en ligne en renseignant votre état-civil, adresse et scanner les pièces complémentaires.

FOOTBALL

27/11	Sibiril Olympique 1 / Plougoulm Cadet
27/11	Sibiril Olympique 2 / Plouescat Sp2

OFFICES RELIGIEUX

06 novembre	Plougoulm à 9h30
13 novembre	Saint Pol de Léon à 11h00
20 novembre	Sibiril à 9h30
27 novembre	Santec à 9h30

DIMANCHE 20 NOVEMBRE
10H – 17H

**FOIRE
AUX
LIVRES**



SIBIRIL, SALLE ATLANTIDE

Achat – Vente

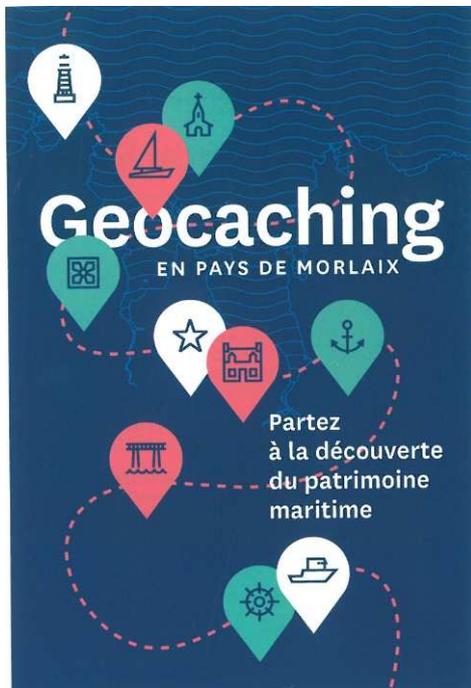
Produits Culturels :
Romans, BD, Jeunesse, CD, DVD, VHS

2€/la table – Contact : 06.61.44.61.51 – Organisé par la Bibliothèque

URBANISME

Les déclarations de travaux n'apparaissent pas dans *Les Nouvelles de Sibiril* mais sont consultables en mairie.

Vos articles à faire paraître pour le prochain bulletin doivent nous parvenir impérativement pour le mercredi 23 novembre 2016 dernier délai. Passé cette date, les articles ne seront pas diffusés.



La chasse au trésor est ouverte sur le Pays de Morlaix !

Le geocaching ?

Le geocaching est une chasse au trésor pratiquée dans le monde entier. Cette activité de plein air est l'occasion de découvrir le territoire de manière ludique.

Munis d'un GPS ou d'un Smartphone, partez à la recherche de "caches" disséminées et dissimulées en pleine nature ou en espace urbain. Une inscription sur le site "geocaching.com" permet d'obtenir les coordonnées GPS des "caches" et de les localiser.

Si vous êtes déjà inscrit sur geocaching.com: retrouvez-nous via le titre [ERV].



Plus d'informations
www.paysdemorlaix.com
 rubrique: inventaire
 du patrimoine maritime



AVEC LA COLLABORATION D'UNE ÉQUIPE DE GEOCACHEURS PASSIONNÉS

DEVENEZ ACTEUR INITIEZ-VOUS AUX PREMIERS SECOURS

ALERTER



MASSER

DÉFIBRILLER



POSER UN GARROT

Il y a des gestes qui sauvent
 Suivez une initiation* gratuite de deux heures

#lesgestesquisauvent

Pour vous inscrire :

En Finistère programme et inscriptions
 sur <http://www.finistere.gouv.fr/>



* Cette initiation n'équivaut pas à la formation FSCJ

Marché de Noël



**Samedi 10 décembre 2016
 De 14h00 à 21h00
 A la salle Atlantide**

La commune de SIBIRIL organise son traditionnel « Marché de Noël ».

Si vous souhaitez participer à cette manifestation, vous voudrez bien retourner le bon d'inscription dûment complété à la Mairie, accompagné d'un chèque de caution de 30 € à l'ordre de la Mairie de SIBIRIL ; il vous sera restitué le jour du marché (les emplacements sont gratuits).

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Mairie de SIBIRIL : 02.98.29.91.57.

BON DE PARTICIPATION Au Marché de Noël de SIBIRIL Le 10 décembre 2016

A retourner à : Mairie de SIBIRIL – 29250 SIBIRIL,
 Avant le 2 décembre 2016, accompagné d'un chèque de caution (30€).

NOM – Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Activité :

N° SIRET :

STAND : 2 mètres : ou 4 mètres :





LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE LA BAIE DU KERNIC ET DU PAYS LÉONARD

DEVIENNENT « HAUT-LEON COMMUNAUTÉ »

OCTOBRE 2016

UNE NOUVELLE COMMUNAUTÉ AU 1^{ER} JANVIER 2017

En 2017, 2 communautés sur 3 devraient avoir fusionné. En effet, la loi portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République - NOTRe » du 7 août 2015 vise à renforcer les intercommunalités grâce à un seuil minimal de 15 000 habitants. Au 1^{er} janvier 2017, la Baie du Kernic (CCBK) et le Pays Léonard (CCPL) formeront ainsi une seule et même Communauté de Communes : « Haut-Léon Communauté ».

Le futur territoire communautaire sera composé de 14 communes et formera un ensemble de 32.804 habitants.



LES GRANDES ETAPES DE LA FUSION

La mise en place de cette nouvelle communauté issue de fusion a des effets sur la gouvernance, avec la composition d'un nouveau conseil communautaire et d'un nouveau bureau communautaire, sur les compétences exercées par la nouvelle communauté, sur l'organisation des services qui en résulte, sur la fiscalité et les finances.

Ainsi, les 14 communes membres délibèrent actuellement sur :

- la répartition des sièges entre communes au sein du futur Conseil Communautaire ;
- les projets de statuts du futur EPCI correspondant à la consolidation des compétences de chacune des deux Communautés ;
- le nom du futur EPCI qui serait dénommé « Haut-Léon Communauté » ;
- la localisation du siège qui serait fixé à la Maison des Services Au Public, située au 29 rue des Carmes à Saint Pol de Léon.

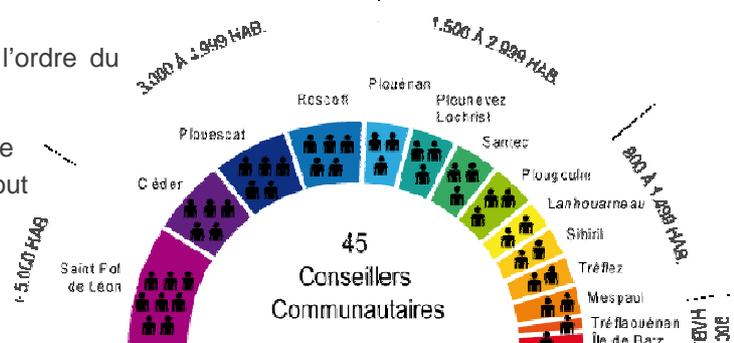
Ceci permettra au Préfet de prendre son arrêté de fusion officialisant la création de la nouvelle Communauté.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

La communauté qui naît de la fusion est une nouvelle intercommunalité. Aussi, elle doit se doter d'une organisation politique qui lui soit propre ; c'est pourquoi, il sera constitué un nouveau Conseil Communautaire de 45 membres et Bureau Communautaire composé d'un Président et des Vice-Présidents. La représentation des communes au sein du futur Conseil Communautaire doit refléter obligatoirement la taille démographique de chacune à l'échelle de la nouvelle Communauté. Ainsi, les maires des 14 communes ont décidé de solliciter l'avis des communes sur la répartition suivante des sièges entre les communes :

Selon les situations, les communes auront autant ou moins de représentants élus que dans la Communauté dont elles étaient membres précédemment :

- dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'ordre du tableau détermine les Conseillers Communautaires ;
- dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer tout particulièrement en cas de diminution du nombre de sièges de Conseillers Communautaires.



Le Président et les Vice-Présidents seront élus lors du premier Conseil Communautaire qui devrait se tenir la première semaine de janvier 2017.

UNE CHARTE DE TERRITOIRE

Chaque communauté est tenue d'exercer certaines compétences obligatoires. Elle doit aussi choisir plusieurs compétences optionnelles parmi celles proposées par la loi. Elle peut enfin intervenir dans d'autres champs, appelés « compétences facultatives ». Une fois la fusion réalisée, il n'existe plus qu'une nouvelle communauté. La loi demande que les compétences de cette nouvelle communauté soit peu à peu harmonisées. Ceci signifie que le conseil communautaire décide de généraliser certaines compétences héritées des communautés fusionnées ou, au contraire, d'en restituer certaines aux communes. Haut-Léon Communauté doit ainsi déterminer ses compétences qui l'autorise à mettre en œuvre des politiques publiques et à assurer des services publics pour les habitants, les acteurs sociaux, économiques... du territoire. Par ailleurs, une fusion entre plusieurs intercommunalités se traduit par de nouvelles solidarités financières et fiscales. Elle suppose un processus d'harmonisation progressif des régimes fiscaux des différentes communautés et impose une unification des taux d'imposition intercommunaux sur différents impôts comme la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'habitation, les taxes foncières, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères... Pour cela, les Maires des communes et les Présidents de la CCPL et de la CCBK ont décidé d'élaborer une Charte de Territoire comprenant :

PROJET DE TERRITOIRE

recensant les compétences qui seront exercées et permettant d'engager les actions et projets

PACTE FINANCIER ET FISCAL

définissant une politique intercommunale en lien avec le projet de territoire

SCHEMA DE MUTUALISATION

engageant les collectivités dans une nouvelle démarche d'optimisation des Ressources Humaines.

Un travail de réflexion associant l'ensemble des élus municipaux des communes a été engagé pour échanger sur ces orientations stratégiques. La Charte de territoire sera présentée au grand public en fin d'année.

UN SCHEMA DE MUTUALISATION « ACTE II »

Les Communautés de Communes du Pays Léonard et de la Baie du Kernic ont toutes deux adopté un schéma de mutualisation avec leurs communes membres :

- 2 services communs à la CCBK :
 - Instruction des Autorisations du Droit du Sol ;
 - Accueil Collectif des Mineurs-multi accueil.
- 7 services communs à la CCPL :
 - Direction Générale ;
 - Instruction des Autorisations du Droit du Sol ;
 - Ressources Humaines ;
 - Comptabilité ;
 - Ingénierie financière ;
 - Communication ;
 - Contrôle de travaux «voirie».

La fusion est l'occasion d'élaborer un nouveau Schéma de Mutualisation en raison du regroupement des 14 communes, de compétences existantes mais aussi des extensions de compétences des deux EPCI.

Une réflexion est en cours sur les mutualisations suivantes :

Archivage ; Police Municipale ; Médiathèques ; Accueils Collectifs Mineurs ; Politique Jeunesse ; Prévention et sécurité au travail ; Systèmes informatisés ; Centres Nautiques.

UN ORGANIGRAMME EN 5 POLES

Haut-Léon Communauté sera structuré en 5 Pôles de compétence :

- Administration générale ;
- Aménagement du territoire ;
- Environnement ;
- Services au Public ;
- Développement territorial.

Par ailleurs, la loi NOTRE poursuit l'objectif de suppression de syndicats intercommunaux dès que cela est possible.

Les Maires des 14 communes prévoient l'intégration de l'ensemble des agents de l'Office du Tourisme Intercommunautaire au 1^{er} janvier 2017. Ceci induit la dissolution de l'Association et du Syndicat Mixte Pays Touristique.

Une réflexion est également engagée sur les compétences «Logement et Schéma de Cohérence Territoriale».